

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 5 mai 2012

**Fédération Française du Sport Adapté**  
**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901**  
**Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971**  
**N° de dossier 71/956**

**Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9 rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le samedi 5 mai 2012 à l'hôtel Ibis Paris Porte d'Italie – 13 rue du Val de Marne – 94250 Gentilly, sur convocation écrite du président en date du 17 avril 2012, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Etaient présents :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Yves FOUCAULT              | Président  |
| Henri MIAU                 | Secrétaire général   |
| Jean-Claude WACH           | Trésorier  |
| Roy COMPTE                 | Vice président délégué à la réflexion éthique, études, recherche |
| Jacques ROUSSEL            | Secrétaire général adjoint, médecin fédéral national             |
| Marc TRUFFAUT              | Vice Président délégué au sport                                  |
| Michel PONCHAUT            | Vice Président délégué à la communication                        |
| Pascal LAVAINNE            | Membre   |
| Yves OBIS                  | Membre   |
| Jean-Paul MONCOUDIOL       | Membre   |
| Colette FERON GRENOUILLEAU | Membre   |
| Sylvianne GIULIANO         | Membre   |
| Madeleine d'ENGREMONT      | Membre   |
| Catherine FAYOLLET         | Membre   |
| Nicole LE BODO             | Membre   |
| Jean Maurice MARECHAL      | Membre   |

Etaient excusée :

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Claudine LIGNEL | Membre |
|-----------------|--------|

Assistaient à la séance :

|                  |                              |
|------------------|------------------------------|
| Michel CHOPINAUD | Directeur Technique National |
|------------------|------------------------------|

Le président accueille les membres présents et souhaite particulièrement la bienvenue à Scarlet Giuliano et Colette Féron Grenouilleau, nouvelles membres élues lors de l'AG d'Angoulême. Il signale l'absence de Claudine Lignel, excusée pour cause d'obligation familiale.

Il tient à renouveler les félicitations du comité directeur à Marc Truffaut, Roy Compte et Jean Noël Lethier, décorés le mercredi 2 mai de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports par David Douillet, ministre des sports. Sur ce sujet, il tient à remercier le ministre qui, pendant ses 7 mois passés dans ses fonctions, a fait obtenir à 7 bénévoles du Sport Adapté des distinctions honorifiques qui valorisent le travail effectué par notre fédération.

**1- Adoption des PV du comité directeur du 3 mars et du bureau du 14 avril ; suivi des décisions :**

Henri Miau présentent les PV du comité directeur du 3 mars et du bureau du 14 avril. Ils sont adoptés. Il commente les relevés de décisions dont certains font l'objet d'un point particulier à l'ordre du jour de ce comité directeur.

- Sur le sujet des difficultés rencontrées dans certains CDSA et certaines ligues, le président rappelle l'extrême fragilité du tissu associatif Sport Adapté qui peut conduire certaines de nos instances à rencontrer des difficultés importantes de fonctionnement. C'est le cas actuellement dans les Pays de la Loire, la Lorraine, La Réunion.
- Sur le projet présenté par le groupe de liaison FFSA-APAJH d'une opération en direction des établissements de l'Apajh non adhérents à la FFSA, à mettre en place entre le 8 et le 21 octobre, les membres du comité directeur font quelques remarques. Suite à un échange, ils décident que cette opération devra être présentée dans nos CD et CR comme une opération de promotion du SA auprès de ces établissements. La couverture d'assurance pour chaque participant de ces établissements, non liés par une association adhérente à la FFSA, sera prise en charge par la Fédération. Un certificat médical de non contre indication à la pratique des APSA sera exigé pour tous les participants non licenciés.

Le DTN donne une liste de régions ou départements dans lesquels les CTN ou CTR seront chargés de mettre en place une manifestation de ce type :

- Midi Pyrénées, avec À Dejean
- Yonne, avec Jean Luc Toussaint
- Nord, avec Hervé Dewaele
- Rhône ??
- Aquitaine, avec Luc Nikonoff
- Île de France, avec Marie Paule Fernez
- Vienne, avec Yves Drapeau
- Limousin, avec Frédéric Beauffény

#### **Décision :**

**Pour l'opération lancée par la FFSA en direction des établissements de l'APAJH entre le 8 et le 21 octobre 2012, la « couverture d'assurance » sera prise en charge par la FFSA. Les organisateurs (CD CR) seront invités à mettre en place une activité non compétitive en direction de ces établissements.**

**Ce type d'opération peut être transposable aux autres publics issus des autres groupes de liaison de la FFSA et même par tout CD ou CR qui en prendrait l'initiative. Ils doivent en faire la demande officiellement à la FFSA.**

#### **2. Débat sur les propositions du bureau du 14 avril, en particulier des votes sur la résolution n° 11 (logo) - Décisions à prendre par le comité directeur sur les suites à donner :**

Le président fait lecture de la partie du PV de bureau du 14 avril relative au vote de l'AG sur la résolution n°11.

- Michel Ponchaut reconnaît volontiers que la forme de la présentation de ce projet n'a pas été satisfaisante à l'AG. Il tient à souligner qu'il serait pourtant dommage de ne pas poursuivre la rénovation de l'identité visuelle de la FFSA qui a été engagée depuis plusieurs mois. Il est réservé sur une mise en place dans l'urgence d'une base line (« handicap mental et psychique »), distincte du projet global de rénovation de l'identité visuelle et inscrite sur certains supports et pas d'autres.
- Roy Compte estime que l'identité visuelle fait partie du projet fédéral. Les présidents de ligues doivent être associés à ce projet. D'autre part, il met en garde la fédération sur le retour d'une « stigmatisation du handicap » si on accolait la base ligne sur les textiles portés par les sportifs eux mêmes, les entraîneurs. Pour autant elle est nécessaire sur l'ensemble des supports informatiques, administratifs afin d'affirmer l'identité de notre fédération sur le public.
- Jaques Roussel insiste également sur un archaïsme à éviter, celui de la stigmatisation du handicap comme évoqué par Roy. S'il est en accord avec l'idée de modernisation ou de rénovation de l'identité visuelle, il tient à rappeler que depuis le début, il avait été évoqué une « évolution de l'identité visuelle » (exemple d'évolution du logo de Citroën

qui a gardé ses deux chevrons tout en les modernisant) et non de son changement complet, ce qui a été proposé à l'AG.

- Yves Obis estime que travailler à nouveau sur ce projet d'évolution de l'identité visuelle avec les présidents de ligues est une bonne chose dans le cadre de la démocratie associative. Mais il regrette qu'on oublie les CDSA qui jouent un rôle essentiel dans l'animation des territoires! Ils devraient donc être beaucoup plus acteurs de la réflexion fédérale.

#### **Décision :**

**Suite au quorum insuffisant de la résolution n°11 relative à l'identité visuelle, le comité directeur propose de poursuivre, en prenant le temps, un travail de réflexion avec les présidents de ligues et de CDSA pour que soit respectée, de manière homogène dans toutes les régions et tous les départements, une charte graphique à partir du logo actuel. Il propose de continuer la réflexion sur l'évolution de l'identité visuelle lors des instances de concertation (réunions des CD/ CR, conférence des présidents de ligues) qui s'exprimeront sur changement ou non du logo et la présence d'une « base ligne ». La mise en conformité, à partir de la charte graphique, s'imposera de toute façon à toutes les instances déconcentrées.**

#### **3. Assemblée générale 2013 : faut-il une AG Extraordinaire pour modifier les statuts de la FFSA ? :**

Le bureau du 14 avril a pris connaissance des préconisations de M Haïk sur la gouvernance de la fédération. Depuis, le CNOSF a adressé à la FFSA, également, une note destinée à toutes les fédérations suggérant des préconisations visant à réformer un certain nombre de modalités de fonctionnement des fédérations, afin de faire évoluer leur gouvernance (procédures de votes en AG, âge du président, choix du système électif, etc...). D'autre part, des comités départementaux de la FFSA ont exprimé leurs souhaits de voir modifier le système de vote des associations lors des AG de la FFSA en permettant la détention des voix de 9 associations qui se situent soit dans le même département soit dans un autre département de la région.

Ces deux démarches nécessitent la tenue d'une AG extraordinaire.

Enfin le bureau a mis en place un groupe de travail sur la réécriture du projet fédéral dont une nouvelle mouture pourrait également être présentée à l'AG 2013. Sur ce point, les membres du comité directeur donnent un avis partagé :

- Une partie des membres suggère que soit plutôt réalisé un bilan de l'olympiade, un état des lieux de la FFSA et un lancement d'hypothèses de travail pour le prochain comité directeur 2013-2017 sans avoir à « imposer » un projet fédéral au nouveau comité directeur de 2013.
- D'autres estiment au contraire que travailler en 2012 sur la réécriture d'un projet fédéral peut faire gagner du temps au prochain comité directeur élu en 2013. Cette nouvelle équipe pourra, à loisir, amender, compléter le « brouillon » de projet fédéral qui lui serait proposé par l'équipe actuelle comme hypothèse de travail. L'objectif du travail que va entreprendre le groupe « projet » est d'établir un « socle commun », de proposer les grandes lignes du projet fédéral. Cette anticipation permettra un travail de réflexion avec les présidents de régions durant 2012, démarche novatrice pour la fédération.

Ces différents éléments sont susceptibles qu'ils soient reliés au changement de mandat du comité directeur en 2013 et donc présentés, pour certains d'entre eux, lors d'une AG extraordinaire précédant l'AG électorale 2013. A la réflexion, les membres du comité directeur estiment qu'il serait maladroit que le comité directeur, en fin de mandat, présente de telles modifications au moment du changement de l'équipe dirigeante à élire à l'AG 2013.

#### **Décision**

**Le comité directeur décide**

- **qu'aucune modification des statuts ne sera présentée à l'AG 2013.**
- **que le travail réalisé en 2012 par le groupe « projet fédéral » ne fera pas l'objet d'un vote à l'AG 2013 mais sera transmis au prochain comité directeur élu en 2013 comme travail de réflexion et comme proposition de projet associatif pour la mandature à venir**

**Pascal Lavaine intégrera le groupe « projet fédéral »**

#### **4. Point sur composition de l'équipe de France et sa préparation pour les jeux paralympiques de Londres :**

Marc Truffaut et Michel Chopinaud font un point précis sur les procédures de sélection, de désignation des sportifs sélectionnés aux jeux paralympiques. Marc Truffaut, membre du groupe expert du CPSF, souligne les difficultés rencontrées tout au long des diverses réunions. L'IPC change en permanence les règles.

Actuellement la qualification est assurée pour Pascal Peirera en tennis de table, pour Daniel Royer et Damien Rumeau en Athlétisme. Celle d'Alicia Mandin en natation n'est pas totalement assurée. Le DTN pense qu'il est indispensable que, symboliquement, qu'il y ait un athlète handicapé mental présent dans chaque discipline.

Quelques dates à retenir :

- 4 juin : allocation des quotas aux pays et annonce officielle des sélections
- 10 juin : annonce à la presse
- 5 au 12 : août stage de l'équipe de France dans le Nord.
- 25 août : départ de Paris de la délégation - retour de la délégation le 10 septembre.

Suite à la réunion du CPSF du mercredi 3 mai, le montant des primes attribuées aux médaillés a été communiqué : médaille d'or : 50 000€, médaille d'argent : 20 000€ et médaille de bronze : 13 000€. Une prime de participation de 2 000€ sera versée par le CNDS à chaque sportif présent aux jeux (sauf aux médaillés)

#### **5. Situation de l'organisation en France des championnats d'Europe INAS Tennis de table, de la coupe du monde BB et du championnat du monde de Futsal en Pays de la Loire ;**

Le CDSA Vendée est chargée de l'organisation sur le même site de ces trois compétitions internationales du 29 octobre au 3 novembre 2012. Ces compétitions sportives regrouperont environ 300 sportifs à raison de 100 pour chacun des 3 sports environ.

Actuellement le CNDS a accordé une subvention exceptionnelle de 60 000€.

#### **6. Point sur le projet de formation des dirigeants FFSA ;**

Henri Miau fait un point sur le projet de formation de dirigeants. La première séquence de cette formation expérimentale, destinée aux élus des CD et des 3 ligues Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Paca, se déroulera à Montpellier, à l'hôtel Ibis centre, les 19 et 20 octobre prochains. La deuxième sera programmée en 2013.

Le contenu est très (trop) fourni et vaste. Il sera retravaillé en fonction des réponses au questionnaire qui sera envoyé aux stagiaires inscrits. La participation financière a été fixée à 50€ par personne par séquence, la FFSA prenant en charge l'hébergement et la restauration. La FFSA a obtenu une participation financière au titre de la convention d'objectif.

**Décision :**

**Les membres du comité directeur souhaitent qu'il soit précisé que cette formation s'adressera en priorité aux élus qui envisagent de poursuivre leur mandat en 2013. La région Rhône Alpes sera rajoutée aux 3 régions pilotes définies antérieurement**

#### **7. Suites du rapport du service Formation sur les dépenses et les recettes et situation des intervenants ;**

Suite à une analyse de la situation financière du service transformation, le bureau a fait un certain nombre de constats :

- sur le niveau de rémunération d'un intervenant majeur, recruté comme consultant et présent sur une majeure partie des stages
- sur la nécessité de diversifier les intervenants.
- Sur le tableau des dépenses, en hausse alors que le prévisionnel des recettes est en diminution.

Le service Transformation risque d'être fragilisé à terme par la présence, dans un grand nombre de stages, de cette personne. D'autre part, il y a lieu de s'interroger sur le risque de requalification de cette intervenante comme salarié FFSA compte tenu de son temps passé au service de la FFSA.

Le comité directeur constate les efforts réalisés pour élargir la palette d'interventions. Il tient à souligner la qualité du travail de Patrick Bidot, de Maxime Tessier et de Marie Paule Fernez. La formation est reconnue comme de qualité. Elle doit être renforcée. C'est pourquoi il est nécessaire de travailler sur les coûts de la formation, celui des intervenants, sur les lieux d'implantation afin de fixer les tarifs les plus justes des stages, des intervenants.

#### **8. Point sur les signatures de conventions avec les fédérations ;**

La signature avec la FF de Tennis est prévue au stade de Roland Garros pendant le tournoi international de mai.

La signature avec la FF d'Equitation se déroulera le 7 juillet à La Motte Beuvron, dans le cadre de l'open de Poneys.

Jean Claude Wach rend compte de la journée du 12 avril passée sur le site de Marcoussis et de la réunion qui s'est tenue avec le département cohésion sociale de la FF Rugby. Loic Agard, Luc Nikonoff, Yves Appriou et JC Wach représentaient la FFSA. Cette réunion a été extrêmement positive. Le groupe prévoit l'écriture prochaine d'une convention FFSA-FFRugby.

#### **9. Dossier sport adapté en milieu carcéral par Michel Chopinaud ;**

La FFSA avait été sollicitée par le Ministère de la Justice pour étudier la faisabilité d'interventions SA dans le milieu carcéral, à destination de prisonniers handicapés psychiques. Une convention est actuellement en préparation pour une signature fin juin.

En marge de ce thème, le comité directeur évoque la thématique générale du handicap psychique. Les membres du comité directeur souhaiteraient que la commission envisage de réaliser une brochure générale sur le sport adapté et le handicap psychique (définition de la notion de handicap psychique, types de pathologies, contre indications à certaines pratiques sportives,...) utile à tous nos CD CR pour développer cette pratique auprès de cette population.

#### **10. Compte rendu de la commission médicale :**

Jacques Roussel commente les différents documents de la commission médicale qu'il a fournis aux membres du comité directeur. Le CD valide ces documents.

Il rend compte de sa participation à l'AG médicale de la FFH ainsi qu'à l'AG ordinaire de la FF Handisport.

#### **11. Tableau de bord financier au 30 avril 2012 ;**

Le trésorier commente le tableau de bord financier préparé par Valérie Link. Il souhaite que le comité directeur ait une vision précise de la situation financière de la fédération 2012 bien avant la clôture des comptes à présenter à l'AG électorale 2013 pour, éventuellement, réajuster à temps ses dépenses et ainsi présenter une situation équilibrée lors de l'AG de Meaux en 2013. Il fait la proposition d'un audit dans le courant 2012 sur, à la fois sur la gestion fédérale de l'olympiade 2009-2013 et sur la situation financière 2012.

#### **Décision :**

**Le trésorier lancera un appel d'offre auprès de plusieurs cabinets comptables pour un audit financier. Le cabinet, retenu par le bureau, devra réaliser un audit des comptes de la FFSA sur la gestion de l'olympiade avec une analyse particulière de son exercice 2012 arrêté au 30 août. Les devis seront présentés au prochain bureau qui examinera les propositions. Le coût de cet audit ne devra pas dépasser 7 000€ TTC.**

**Cette décision est votée à l'unanimité.**

#### **12. Point sur le tableau de suivi des relances aux associations, CD et CR :**

Le président commente le tableau faisant un point très précis sur la situation des créances en cours des associations sportives.

#### **Décision :**

**Le tableau du suivi des relances aux associations CD CR sera envoyé à tous les membres du comité directeur et aux présidents de CDSA et ligues pour leur demander d'intervenir éventuellement auprès de ces clubs.**

#### **13. Affiliations :**

Est affilié :

60/29 AGBCC 60200 Compiègne

Sont affiliés, sous réserve de compléter leur dossier :

22/16 Tennis club 22500 Paimpol

64/33 Tennis club de Lons 64140 Lons

74/19 Foyer éducatif du ctre Wallon 74940 Annecy Le Vieux

#### **14. Questions diverses ;**

##### **– La FFSA en conciliation au CNOSF :**

Le président rend compte de l'affaire dans laquelle la FFSA est impliquée, suite à la non-sélection d'une skieuse pour les championnats du monde de ski en France. Les parents ont déposé une plainte auprès du CNOSF. Avant que cette affaire ne passe au tribunal arbitral du sport, le CNOSF a proposé à la FFSA une audience de conciliation le 3 mai. Christian Richard et Jacques Roussel ont représenté la fédération. Jacques Roussel rend compte de son exposé fourni aux juges en précisant les deux problèmes rencontrés par la fédération: celui du niveau sportif qui n'a pas conduit le DTN à sélectionner cette jeune fille et celui de son état de santé incompatible avec une pratique sportive de haut niveau sécurisée à l'étranger.

Confrontée de plus en plus à des contestations probables de sportifs non sélectionnés, procédures courantes dans le sport de haut niveau, que la FFSA découvre petit à petit, il conviendra à l'avenir d'établir des règles écrites précises sur les modalités de sélections, sur le suivi des sportifs dans toutes les disciplines qui conduisent la fédération à organiser des sélections pour constituer des équipes de France. Pour ce type de niveau fédéral, le DTN établira les mêmes critères qui sont utilisés pour les sélections des sportifs de haut niveau de la FFSA. Le DTN attirera l'attention des CD/ CR qui risquent de subir ce même type de contestation, de procès avec l'arrivée du HN au SA. Il rappelle que c'est le DTN qui prononce la sélection d'un sportif. Aucune autre personne n'est habilitée à donner aux sportifs, leurs parents, des clubs des informations non validées par le DTN sur une éventuelle sélection.

##### **– AG 2013 à Meaux :**

Les membres du comité directeur constatent que l'AG 2013 est prévue pendant le WE de Pâques (29-30 mars), période très difficile pour recevoir les représentants des associations et des comités, surtout pour une AG électorale. **Le président contactera dès lundi l'organisateur pour que la date soit changée.**

##### **– Regroupement des CTF à Arcachon : remontée des demandes**

Henri Miau rend compte de sa participation au 3<sup>ème</sup> regroupement des CTF des régions Midi Pyrénées, Aquitaine, Poitou Charentes qui s'est déroulé à Arcachon les 3 et 4 mai. Sans préjuger du rapport final et global des 3 regroupements 2012, il présente en quelques mots les demandes du groupe à la FFSA :

- mise en place d'une licence rigide, de type carte bancaire, utilisable avec lecteur ou « douchette » lors de compétitions ou autres événements
- Nécessité de mettre en place de logiciels sportifs pour toutes les compétitions dans chaque discipline, utilisables par les CD et ligues.
- Création d'un kit communication sous la forme d'une « mallette de sensibilisation » à l'image de celle qui a été créée par l'USEP, avec des clips vidéo, un livre photo sur les jeux paralympiques, ...
- Révision des règlements sportifs pour obliger les clubs, désireux de s'inscrire aux championnats de France, de participer au préalable à des épreuves régionales.
- Mise en place d'un livret sportif, sous la forme qui existait à la FFSA il y a quelques années, très utile en terme pédagogique.
- Création d'une coupe de France de sélections des régions dans les 5 disciplines de HN de la FFSA susceptible d'être rassemblée en un même lieu lors d'une grande manifestation sportive.

– **Tableau des représentations aux championnats de France :**

Une mise à jour des représentations aux différents championnats de France est proposée au comité directeur :

- France Athlétisme à Brest : Henri Miau sera le représentant FFSA. Nicole Lebodo sera présente à titre privé
- VTT à Chalonnes : Pascal Lavaine
- Journées EDF Handisport le 25/26 mai à Paris :
- Pétanque Ste Livrade : Mado D'Engremont seulement les vendredi 1er et samedi 2 juin
- Sport scolaire à Poitiers : Colette Feron
- Basket à Nimes : Mado D'engremont
- FB 11 à Chatenoy le Royal: Jacques Roussel
- Tennis de table à Toulon : Nicole Lebodo
- Tennis à Besançon: Roy Compte
- Sport boule à Mondonville: Henri Miau
- CK à Léry : Jean Claude Wach
- Natation à Clermont : Yves Foucault
- Equitation à La Courneuve: JC Wach

– **Prix Jean Louis Calvino :**

Ce prix créé à l'initiative de la FFSA était géré dès le départ par le CPSF, puis par l'Académie olympique. Compte tenu des dernières organisations, avec oubli d'invitation à la FFSA, organisation très légère lors de la dernière remise à la FF Athlétisme, le président souhaite qu'on revienne à une gestion de ce prix par le CPSF en lien avec le Crédit Coopératif qui attribue 15 000€ pour ce prix.

– **Championnats du monde 2013 d'athlétisme IPC à Lyon :**

**Décision :**

**Une mission avait été attribuée à Marie Claire Emin pour faire partie, au titre de la FFSA, du comité d'organisation de ces championnats. Compte tenu des contraintes en temps de participation, plus larges que prévues initialement, le comité directeur sollicite Jean Paul Moncoudiol pour qu'il puisse seconder Marie Claire Emin pour représenter la FFSA à ce comité d'organisation.**

– **Relation avec Special Olympics :**

Henri Miau et Michel Chopinaud donnent quelques informations sur des réunions qui se déroulent dans certaines régions entre les représentants de SOF et nos instances déconcentrées

suite à la signature de la convention FFSA-SOF. Pour faire un état des lieux plus complet, le DTN souhaite lancer une enquête à tous les CD CR pour mieux connaître les liens et partenariats éventuels qui ont été établis sur les différents territoires entre la FFSA et SOF

– **Mise ne place de la commission électorale :**

**Décision :**

**Les statuts fédéraux précisent que les 3 membres qui composent la commission électorale doivent être désignés par une AG sur proposition du comité directeur. Cette désignation n'ayant pas été faite à Angoulême, le comité directeur valide la proposition qu'une AGE, soit convoquée dans le courant de l'année 2012 pour effectuer cette désignation.**

– **Rôle et pouvoir des DSF :**

Un membre du comité directeur souhaite avoir des précisions sur les pouvoirs d'un DSF en matière de choix des sites de championnats de France. Le DTN rappelle qu'un DSF a pour fonction d'instruire les candidatures à l'organisation des championnats de France pour le DTN qui prend la décision. Il est chargé d'animer la discipline et de réunir la commission sportive.

– **Pôle France de Poitiers :**

Le président a reçu un salarié du pôle France de Poitiers (emploi Staps) pour une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Ce départ négocié doit se faire dans le respect de la réglementation et du droit du travail. La DAF étudiera les conditions juridiques et financières pour que ce départ se déroule de manière réglementaire.

– **Financement des emplois STAPS :**

Les CDSA et ligues sont préoccupés par le financement des emplois Staps à partir de 2013. Le président attend une confirmation écrite du ministère qui s'est engagé à reconduire sur le budget du CNDS les 20 000€ (12 000+ 8000€ actuel). En revanche il n'y aucune assurance du financement complémentaire de 5 600€ par la CNSA. Cet organisme n'a donné aucune réponse positive au ministère des sports sur ce point. Ce complément semble donc incertain à ce jour.

Le DTN informe que le ministère des sports prépare actuellement un plan visant à faire évoluer le système de mises à disposition des cadres d'Etat à compter du 1er janvier 2013 pour la prochaine olympiade. Il envisage en particulier une nouvelle répartition des cadres. Une priorité serait accordée aux fédérations olympiques et paralympiques qui devraient se voir attribuer une cadre par région, effectif minimum. D'autre part, il a engagé une réforme du financement des fédérations avec des moyens financiers diminués.

– **Nouveaux élus :**

Afin de permettre aux 3 nouveaux élus de s'approprier des dossiers actuels de la FFSA, H Miau leur adressera par mail une série de documents essentiels à une meilleure compréhension (charte des élus, calendrier sportifs, éléments de langage pour représentation, listings et organigramme, etc....).

Le Directeur Général rappelle aux élus qu'ils peuvent bien évidemment directement contacter les salariés du siège pour toute affaire relevant de leur secteur d'intervention. Ils veilleront cependant à ne pas les placer dans des situations délicates en exprimant ouvertement leurs sentiments sur le travail que ces derniers conduisent. S'ils ne sont pas satisfaits ou s'ils éprouvent quelque mécontentement, les élus s'adresseront prioritairement au SG et au président qui feront, le cas échéant, le nécessaire.

La séance est levée à 16h.

Yves FOUCAULT  
Président

Henri MIAU  
Secrétaire Général